Le Morvan, Parc naturel régional et territoire forestier d'exception

La forêt morvandelle couvre environ 48 % du territoire du Parc (128.000 ha).

Répartition en surface.

La majorité des forêts sont **privées**, elles appartiennent ensuite à des **collectivités publiques** (communes, départements, région, établissements publics) et à l'Etat (forêts domaniales).

Les établissements publics et les groupes institutionnels (banques, assurances, fonds de pension) possèdent environ 8 % de la forêt morvandelle.

La taille des forêts est très variable, avec un **morcellement important** (environ 19 000 propriétaires), source de gestion plus délicate mais aussi de grande diversité : 52 % des propriétaires privés possèdent 5 % de la surface forestière, et environ 2 % des propriétaires en possèdent la moitié.

Les **feuillus** représentent 55 % de la surface boisée (principalement hêtres et chênes, en taillis sous futaie) et les **résineux** 45 % (douglas, sapins et épicéas, en futaie régulière).

Dans un contexte naturel, le domaine de la hêtraie-chênaie domine le paysage forestier en-dessous de 700 m d'altitude. Au-delà de cette limite, c'est le domaine de la hêtraie montagnarde.

Les peuplements résineux ont leur place dans le Morvan, lorsqu'ils sont adaptés aux sols et au climat. Une sylviculture appropriée et respectueuse des milieux permet d'atténuer les modifications apportées aux paysages et écosystèmes.

Le Morvan est la première région productrice de **sapin de noël** en France : cette culture utilise des essences forestières, mais elle est considérée comme une **production agricole**.

Le Parc du Morvan en quelques chiffres

- Créé en 1970 sur les 4 départements bourguignons.
- 106 communes, 1 commune associée, 8 villes-portes.
- 71 500 habitants (dont 45 % dans les villes-portes).
- Un territoire de 290 000 ha.
- Faune protégée : 247 espèces.
- Flore protégée : 67 espèces.

Le taux de boisement varie selon les communes, de 6 à 82 % *(voir carte en couverture)*. Concernant le taux d'enrésinement, il existe également d'importantes variations selon les communes, pouvant aller de 2 à 85 % *(voir carte ci-dessous)*.

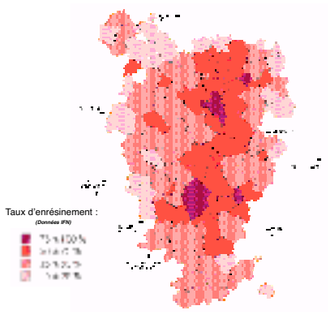

Dans un Parc naturel régional, c'est la loi commune qui s'applique, et non une réglementation particulière. Chaque propriétaire forestier doit respecter les dispositions imposées par le Code forestier et des diverses réglementations applicables. En tant qu'animateur du territoire, le Parc fédère les projets et propose des actions innovantes à mettre en oeuvre par les propriétaires et les professionnels de la forêt et du bois.

Evolution d'une forêt, de la futaie régulière à la futaie irrégulière en mélange... à long terme.

Histoire d'une forêt façonnée par l'homme

Dès la préhistoire, les ressources en bois (essentiellement chênes et hêtres) sont fortement mises à contribution (chauffage, cuisson de la céramique, travail du fer, construction, cloisonnements).

Avec le déclin de l'empire gallo-romain, le Morvan se dépeuple et se reboise. Puis au XIVème siècle, des clairières agricoles avec hameaux s'ouvrent de nouveau dans la forêt.

Le flottage

A partir du XVIème siècle, les forêts sont intensivement exploitées en taillis pour fournir Paris en bois de chauffage par flottage, appauvrissant les peuplements de hêtre et les sols.

Les quantités de bois fournies augmentent jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, pour assurer vers 1800 les 3/4 de la consommation parisienne. Le flottage est progressivement abandonné avec l'arrivée du charbon.

Jusqu'à la fin du XIXème siècle, le Morvan connaît un important essor démographique et une amélioration des conditions de vie : la population défriche la forêt au profit de l'agriculture, qui est en expansion, et de l'élevage.

Depuis, le Morvan se dépeuple et la surface forestière progresse, passant ainsi de 30 % au début du XIXème siècle à 48 % actuellement, et la surface restante est devenue principalement des prairies pour l'élevage.

Dès 1950, les plantations résineuses monospécifiques s'installent largement (épicea et douglas), sous l'impulsion des aides au reboisement grâce au Fonds Forestier National, dans un contexte de déprise agricole, d'exode rural massif et de peuplements forestiers surexploités dans le passé.

Timbre édité à l'occasion du millionième hectare de forêt reboisé en France grâce au Fonds Forestier National.

Des forêts pour satisfaire les attentes environnementales et sociales

Les espaces forestiers du Morvan constituent une véritable richesse écologique et abritent de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines bénéficient d'un statut de protection. Certaines zones forestières sont plus sensibles car plus fragiles : secteurs tourbeux (boulaie-saulaie), forêts de ravin (tillaie-érablaie), ripisylves (bord de cours d'eau).

Ces milieux sensibles, mais aussi des parties de hêtraies ou chênaies-hêtraies encore en bon état de conservation, sont inventoriés dans les *Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique* (ZNIEFF) ou protégés par le *réseau Natura 2000* (moins de 1 % de la surface forestière) ou les *Réserves Biologiques Dirigées.*

Les écosystèmes forestiers expriment un équilibre entre climat et végétation, avec de nombreux micro-climats liés à la topographie locale. Ils ont également des effets positifs sur la qualité de l'eau et la stabilité des sols.

Quelques espèces protégées des forêts du Morvan :

Pavot du Pays de Galles

Lycopode à rameaux

Sceau de Salomon verticillé

Barbastelle

Pic noir

La forêt offre une multitude de paysages, de nombreux sites d'accueil et des itinéraires de promenade *(voir brochures spécialisées et Offices de Tourisme)*, et fait vivre l'économie touristique locale.

Les organismes liés aux activités de plein air et de découverte des milieux sont nombreux à utiliser les espaces naturels : ils contribuent ainsi au développement des activités récréatives et à celui de l'éducation relative à l'environnement.

Les bois du Morvan : une richesse à valoriser

Si les forêts ont des cycles de vie centenaires et peuvent se gérer naturellement, les interventions de l'homme accompagnent le travail de la nature, pour favoriser les fonctions environnemento-socio-économiques dévolues aux forêts, avec : l'entretien (élagage, éclaircies, coupes, plantations), la préservation des écosystèmes, la régulation du gibier, le suivi phytosanitaire et le renouvellement des forêts.

La Bourgogne est la première région française productrice de chêne, et également de douglas qui est l'essence résineuse majoritaire.

En 20 ans, la récolte annuelle de bois est passée de quelques milliers de mètres cubes à 350 000 m³, soit 1/3 de la production brute (accroissement des arbres), et elle devrait encore fortement augmenter.

De nombreux peuplements résineux vont arriver à maturité et pourront être progressivement exploités pour ne pas perturber les équilibres écologiques et le paysage, tout en permettant un approvisionnement régulier des transformateurs.

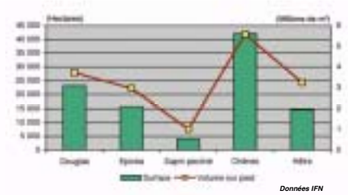

Compte tenu des ressources, l'ensemble de la récolte résineuse (douglas, sapin, épicéa) pourrait doubler en 2020 (600 000 m³/an), et tripler à l'échéance 2030 (plus de 900 000 m³/an).

La forêt morvandelle est loin d'être épuisée, et des pratiques sylvicoles favorables à l'environnement, ainsi qu'une exploitation raisonnée et durable, constituent des enjeux déterminants pour la préservation de la ressource et des écosystèmes.

De multiples produits et usages du bois *(voir dessin ci-dessous).*

De nombreux produits sont issus des forêts selon la qualité et la taille des bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie), avec des utilisations très variées : construction, ameublement, papier, emballage, décoration, chauffage, etc…

Les bois d'éclaircie (prélèvement ponctuel pour ouvrir la forêt) alimentent les papeteries, tout en favorisant la croissance, la qualité et la résistance des arbres d'avenir restants.

Ainsi, la récolte de bois contribue au financement de la gestion forestière.

Une filière forêt-bois locale source d'emplois

Autour de la forêt et du bois, il existe environ 160 entreprises sur le territoire du Parc, embauchant 300 à 650 personnes selon les fluctuations saisonnières, sans compter les emplois indirects liés à la fréquentation des forêts et aux services générés .

En raison de la faible capacité locale de transformation, les bois sont majoritairement exportés du Morvan, et valorisés par des entreprises extérieures : cette tendance pourrait s'inverser grâce à l'installation d'entreprises soucieuses de développer la vie économique, en créant des produits à valeur ajoutée.

1 000 m³ = 1 emploi dans les domaines de la sylviculture - exploitation, et 5 à 10 dans ceux de la transformation artisanale et industrielle.

Le bois source d'énergie renouvelable

La valorisation énergétique des déchets forestiers facilite les replantations, encourage les travaux sylvicoles, et permet d'améliorer l'état sanitaire des forêts en évitant le développement et la propagation des parasites et des maladies.

Les sous-produits et déchets de bois des entreprises de transformation sont également valorisés.

En 1998, le Syndicat Mixte du Parc a équipé ses bâtiments d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois approvisionnée automatiquement en bois déchiqueté : cette chaufferie a valeur d'exemple pour les collectivités qui souhaiteraient se doter d'un tel système de chauffage.

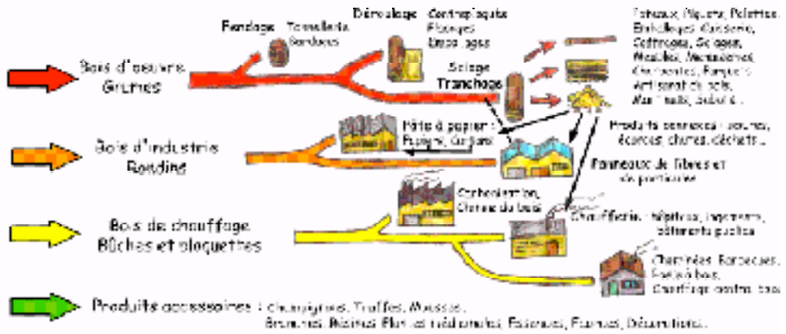

La Charte Forestière de Territoire, une chance pour le Morvan

Les Chartes Forestières de Territoire ont vu le jour officiellement avec la Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001 (article L.12) : elles permettent la réalisation de projets en commun s'inscrivant dans le cadre d'une politique d'aménagement et de développement durable des territoires.

Les Chartes Forestières s'appliquent sur des territoires mobilisés autour de problématiques forestières spécifiques, dans une logique partenariale, et doivent aboutir à la réalisation d'un programme d'actions pluriannuel. En 2004, il en existe 45 réparties sur le territoire français, concernant environ 1 million d'hectares de forêts.

La Charte Forestière de Territoire du Morvan est un **outil de concertation** élaboré par le Parc naturel régional du Morvan : c'est avant tout un programme complet d'actions environnementales, économiques et pédagogiques, mobilisant de nombreux partenaires pour plusieurs années.

Elle a été signée le 9 janvier 2004 par les représentants des propriétaires de forêts (ONF, Communes forestières, Forêt privée). *(version disponible sur le site internet du Parc)*

Cette Charte Forestière vise deux axes stratégiques d'intervention, intimement liés et indissociables, afin de favoriser et pérenniser les pratiques de gestion durable sur le massif du Morvan :

- Garantir la satisfaction des demandes environnementales et sociales.

- Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.

L'élaboration de cette Charte s'est appuyée sur une large concertation des acteurs de l'espace forestier, des usagers, des professionnels et des maires des communes du Parc, afin de s'accorder sur la nécessité d'aboutir à un consensus pour l'avenir de la forêt morvandelle.

En raison de son rôle fédérateur, le Parc coordonne et propose un appui technique et financier. La mise en œuvre a commencé en mars 2004, avec le suivi et l'animation de 37 actions en faveur de la forêt et de la filière bois, portées par de multiples acteurs, sur 3 ans (2004-2006).

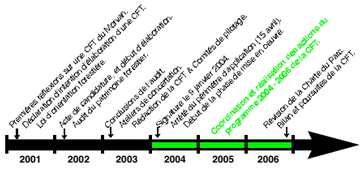

Historique de la CFT du Morvan

Les aspects liés à l'emploi et à la formation sont importants puisque la Charte Forestière prévoit de favoriser la création et la diversification d'emplois locaux tant en amont de la filière pour les sylviculteurs et entrepreneurs de travaux forestiers, qu'en aval de la filière pour les transformateurs et utilisateurs du matériau bois, sans oublier les activités liées à la communication, aux loisirs et au tourisme.

Les opérations prévues sont organisées en <u>4 objectifs</u>, avec par exemple les thématiques suivantes :

1/ Améliorer la connaissance du territoire et des problématiques forestières : synthèse des études et recherches, évolution des pratiques sylvicoles, étude station / production pour la qualité des bois feuillus, etc.

2/ Encourager les pratiques sylvicoles favorables à l'environnement et au paysage : promouvoir et soutenir la conversion des peuplement résineux, aider au franchissement des cours d'eau lors de l'exploitation, promouvoir les arbres remarquables et les haies, etc.

3/ Développer les activités de récolte, de transformation et de valorisation des bois : créer les conditions de valorisation des bois locaux, soutenir les entreprises de travaux forestiers, promouvoir le châtaignier, valoriser le bois énergie, etc.

4/ Informer, former, sensibiliser les acteurs et les usagers de la forêt morvandelle : campagnes de sensibilisation, réalisation de documents d'information et d'outils pédagogiques, signalisation, sécurité, etc…

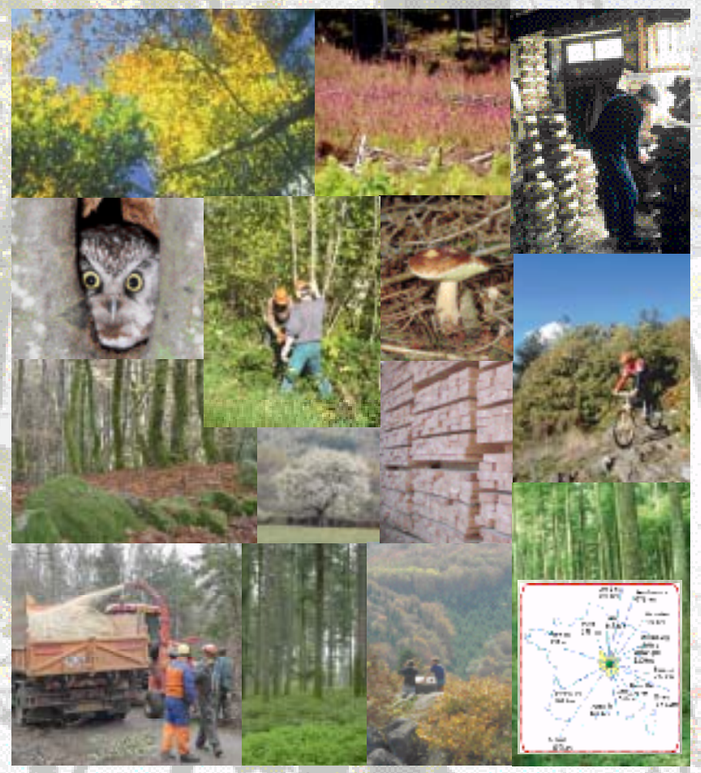

Contacts :

Parc naturel régional du Morvan

Maison du Parc
58230 Saint-Brisson

Tél. 03 86 78 79 00
Fax 03 86 78 74 22
www.parcdumorvan.org
www.patrimoinedumorvan.org

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne (DRAF)

22 Boulevard Winston-Churchill
B.P. 87865
21078 Dijon Cedex

Tél. 03 80 39 30 00
Fax 03 80 39 30 99

Office National des Forêts (ONF)

Direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardennes
29 Rue de Talant
21000 Dijon

Tél. 03 80 76 98 30
Fax 03 80 76 98 49

Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne (CRPF)

18 Boulevard Eugène Spuller
B.P. 106
21003 Dijon Cedex

Tél. 03 80 53 10 00
Fax 03 80 53 10 09

Rédaction et mise en page : E. Glattard, C. Lebourg, O. Thiebaut, Groupe de travail brochure.
Crédits photographiques et illustrations : Parc naturel régional du Morvan, E. Glattard, C. Lebourg, O. Thiebaut, A. Millot, D. Sirugue, A. Dechaume (ONF), Timbre "1 000 000 ha reboisé" (1965, Albert Decaris, © ADAGP Paris 2004), CIPREF.
Impression : … septembre 2004. Imprimé sur papier recyclé

La forêt morvandelle

et sa Charte Forestière de Territoire

Un engagement collectif pour une gestion forestière durable et le développement de notre territoire

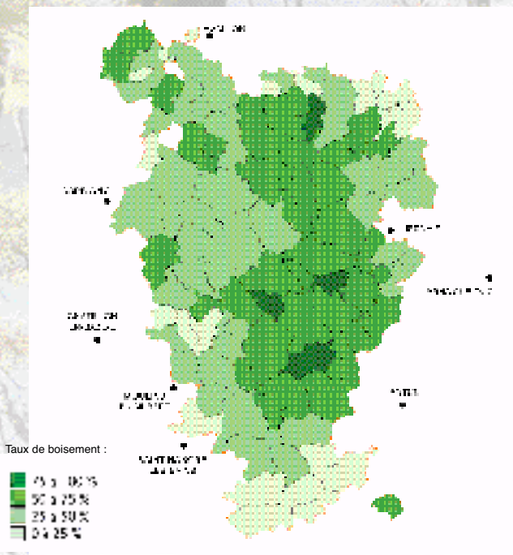

Patrimoine inestimable et caractéristique du Parc naturel régional du Morvan, la forêt déploie devant nous un volume complexe et précieux pour le développement durable du territoire, dont on retiendra trois principales dimensions :

- écologique avec ses écosystèmes remarquables, sa faune et sa flore,

- sociale avec ses valeurs vitales, paysagères et touristiques comme espace de plaisir, de loisir et de découverte,

- économique avec les richesses et les emplois issus de la production et transformation du bois, ressource naturelle renouvelable, de la filière forêt-bois, et des nombreuses autres activités qui y sont liées.

Vous découvrirez au travers de cette brochure les multiples fonctions de la forêt morvandelle, et les actions qui sont menées afin de préserver et de valoriser ces multiples forêts qui font notre cadre de vie et l'identité du Morvan.